



Technologies Internationales >>

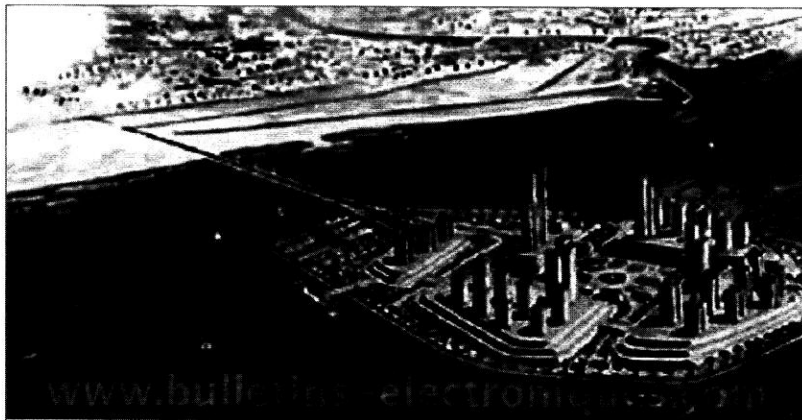
Technologies Internationales 141 >> 1/02/2008

Environnement et biodiversité
Israël empoigne son avenir environnementalhttp://www.bulletins-electroniques.com/ti/141_07.htm

Copyright © ADIT

Israël dispose d'un patrimoine naturel original en particulier grâce à son littoral. Cependant, cet Etat n'échappe pas aux schémas de développement mondiaux pilotés par la croissance ; une croissance le plus souvent synonyme de rétrécissement des sites naturels et d'impacts nuisibles majeurs pour l'environnement. Toutefois, conscient des enjeux, l'Etat hébreu s'atèle à déployer un éventail de solutions (réglementaires en particulier) propices à la protection des espaces naturels et espèces qu'il héberge encore.

Israël, d'une superficie de 21.500 km², possède deux façades maritimes : la plus importante, en Méditerranée, compte 188 km de côtes, l'autre, en mer Rouge, 12 km. Les conditions environnementales contrastées du nord au sud et la diversité des habitats naturels côtiers - plages de sable, dunes, escarpements rocheux, îles et récifs - ont permis le développement d'une faune et d'une flore variée dont certaines espèces sont endémiques. Or, les deux tiers de la population du pays - 6,5 millions d'habitants - occupent le littoral et y induisent une forte pression de développement urbain et industriel, tel que l'attestent les villes de Tel Aviv et d'Haïfa.



**Îles artificielles : vue d'artiste d'un projet d'île artificielle
située à 1 km de la côte israélienne**

www.bulletins-electroniques.com/ti/141_07.htm

Crédits : Technion

FM

Afin de préserver les ressources naturelles du littoral directement menacées par cette pression commune à tous les pays côtiers du globe (une dynamique accélérée d'installations côtières s'observe en effet en particulier dans les pays en voie de développement rapide), Israël a mis en place une gestion appropriée de l'espace côtier. Cette gestion s'impose désormais de plus en plus par les enjeux sous-jacents qui participent étroitement au devenir et à la pérennisation de l'Etat israélien lui-même. L'environnement, à ce titre, devient dès lors une véritable pièce géopolitique parmi les autres que détient Israël sur l'échiquier mondial et, de façon même plus déterminante, régional, tant l'environnement peut constituer une facette voire un levier des équilibres et tensions méditerranéennes.

Les enjeux actuels de l'environnement

Le milieu côtier israélien est confronté principalement à quatre sources de problèmes étroitement corrélés entre eux : la gestion des ressources naturelles, l'urbanisation, la conservation de la biodiversité, et la prévention des pollutions. La gestion des ressources naturelles concerne principalement la gestion du sable et de l'érosion des falaises. Le sable des côtes israéliennes provient en grande partie (pour les deux tiers) des alluvions de l'embouchure du Nil située plus au sud. L'équilibre de la répartition de l'apport sédimentaire peut être rompu par l'aménagement d'infrastructures en mer (ports, mannas, brise vagues,...) créant des zones de déficit et d'érosion comme d'excédent. Le déficit en sable, qui s'observe au nord des structures, induit une érosion accrue des falaises antérieurement protégées par le cordon sableux et une modification de la configuration côtière. Afin d'endiguer ces processus, plusieurs solutions existent, dont le transport du sable d'un côté à l'autre de l'infrastructure, l'enrichissement en sable des zones érodées ou déficitaires. A titre d'exemple, le port d'Ashdod a accumulé 4,5 millions de m³ de sable entre 1965 et 2001 et s'est engagé à transporter 180.000 m³ de sable chaque année du sud au nord du port.

En France, la jeune société Ecoplage assure, dans le cadre d'une activité globale liée au développement durable du littoral et des rivages, "l'étude, la conception et la réalisation d'installations de lutte contre l'érosion des plages". A ce titre, Israël, bien que non prospecté jusqu'à présent, constitue toutefois une cible future d'Ecoplage dans la perspective de son développement à l'étranger. Sur quelle technique repose la lutte anti-érosive menée par Ecoplage : la pose d'un système drainant sous les plages qui, en les asséchant, entraîne leur "engraissement" par accumulation de sable. Cette solution peut offrir, parmi d'autres avantages, celui de limiter voire arrêter les apports de sable extérieur.

Tous les articles parus >>

Le développement irrépressible d'Israël menace son environnement original, en particulier côtier. Dès lors, divers programmes et réglementations visent à préserver voire à restaurer des sites fragiles.

Cet article a été préparé par **Arnaud Queyrel** à partir du rapport "**La conservation du littoral en Israël**" réalisé par **Nathalie Rahmani**, du service pour la Science et la Technologie de l'ambassade de France en Israël, que nous remercions pour sa collaboration.
Télécharger ce rapport
en version pdf (gratuit) >>

Pour recevoir les prochaines parutions, abonnez-vous à "**Technologies Internationales**" :
Abonnement par **email** (gratuit) >>
Abonnement version **papier** >>

Tout savoir sur
Technologies Internationales >>

Abonnés version papier :
Téléchargez ici la **version pdf** >>

Transmettre cet article
par email >>

Recommander ce site
à un collègue / ami >>

Les articles de "**Technologies Internationales**" classés par thèmes :

- Aéronautique
- Agronomie
- Alimentation
- Biologie/Biotech.
- Electronique
- Energie
- Environnement
- Espace
- Génie civil
- Informatique
- Matériaux/Chimie
- Mécanique
- Médecine
- Micro/Nanotech.
- Optique
- Pharmacie
- Physique
- Politique techn.
- Sciences humaines
- TIC/Télécoms
- Transports
- **Tous les articles**

FAQ / foire aux questions >>

Conditions d'utilisation >>

En outre, d'autres activités humaines menacent la stabilité des falaises : constructions de route en sommet, excavations en arrière de la falaise.... Plus globalement, et d'une façon plus étendue, l'urbanisation entraîne le développement des infrastructures immobilières et de l'agro-industrie induisant la régression des espaces naturels et de leur biodiversité. La forte pression immobilière en plaine côtière a poussé le Gouvernement à concevoir un projet d'îles artificielles justement destinées à limiter le développement urbain sur le littoral. Cependant, ce type de projet présente d'autres inconvénients environnementaux dont l'interruption du flux sédimentaire... Le transport de sédiments d'un côté à l'autre pourrait se concevoir, comme cela se pratique déjà sur les côtes israéliennes, mais à une échelle plus considérable.

L'assistance à la biodiversité

En matière de biodiversité, les écosystèmes naturels sont de plus en plus menacés, par destruction directe comme par la fragmentation des habitats. Les espèces faunistiques et floristiques qu'ils hébergent trouvent ainsi leurs conditions de vie détériorées et risquent de disparaître. Dès lors, il est indispensable d'établir des plans d'aménagement du territoire qui intègrent les impératifs de protection et de restauration du patrimoine naturel. Citons l'exemple de la tortue verte *Chelonia midas*, qui se reproduit sur le littoral israélien mais dont les populations ont été surexploitées par la pêche intensive.

Aujourd'hui, elles sont menacées par la destruction de leurs nids ou la prédation spécialement par les renards. Heureusement, l'interdiction, depuis 1997, de circulation des véhicules motorisés sur les plages a limité leur destruction. D'autre part, afin de remédier à la disparition de ces tortues, l'autorité de protection de la nature et de parcs nationaux d'Israël a mis en place des mesures de sauvegarde incluant l'incubation des oeufs en nurseries et la relâche des juvéniles en mer la nuit de leur éclosion. Enfin, l'environnement côtier est soumis à d'importantes pollutions, à la fois de ses plages et de ses eaux côtières. Pour les réduire, le Gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures de prévention et de traitement. La pollution en mer provient essentiellement du rejet des eaux de ballasts des navires, additionné des fuites accidentelles de pétrole ou de produits toxiques. La pollution d'origine terrestre, qui compte pour 75% de la pollution à la mer, est due aux rejets et trop-plein de stations d'épuration, des industries pétrochimiques, des raffineries de pétrole et des centrales électriques. Métaux lourds, pesticides, composés organiques, fertilisants, autant de composés directement déversés en mer par les centres urbains et agroindustriels des régions d'Ashdod, Haïfa, Shafdan et Tel Aviv. Cependant, 87% de la pollution d'origine terrestre est générée par l'ensemble des stations d'épuration des eaux des municipalités. La pollution des plages par les déchets a conduit Israël à lancer des opérations "plages propres", de ramassage des déchets ou encore à élaborer un indice de propreté pour ses plages.

Outils et plans d'action gouvernementaux

D'un point de vue législatif, Israël s'est doté d'un certain nombre de lois visant, d'une part, à protéger la nature, l'air, l'eau et le sol. D'autre part, des lois visent à la suppression des nuisances environnementales et au traitement contaminant des polluants. Plus précisément, l'environnement marin et côtier est protégé par un corpus de lois dont la loi de 1969 sur le littoral est la plus ancienne, précurseur d'une dynamique de protection générale. A cette première loi ont succédé, dans les années 1980, l'ordonnance sur le pétrole, la loi sur le déversement des déchets en mer et celle, fort importante, sur les sources terrestres de pollution marine. Dernière loi en date (2004) : celle de la protection de l'environnement côtier. Elle vise particulièrement à protéger et à restaurer les atouts naturels et culturels de l'environnement côtier. En outre, le Gouvernement a lancé un programme de gestion des zones côtières. Ses objectifs : responsabiliser les acteurs économiques sur l'impact de leurs activités vis-à-vis de l'environnement et d'autre part aider les décideurs politiques à mieux prendre en compte certaines contraintes environnementales telles que le contrôle de la pollution, l'érosion des plages et l'instabilité des falaises.

Plus globalement, en toile de fond, apparaissent le changement climatique et la conservation de la biodiversité. Ce programme prévoit depuis 1997 une série d'actions comme améliorer l'accueil du public, favoriser les activités récréatives et de loisirs sur les emplacements côtiers et éviter la dispersion des nouvelles infrastructures en dehors des centres urbains. Au niveau international, Israël s'inscrit dans le plan d'action méditerranéen proposé en 1975 par le programme pour l'environnement des Nations Unies. Ce plan, adopté par l'Union européenne et vingt-et-un pays riverains de la Méditerranée, vise à combattre la pollution marine de la Méditerranée et se traduit en plans d'actions nationaux. Israël a - entre autres - choisi d'inventorier ses points noirs liés aux pollutions d'origine terrestre. D'autre part, la convention de Barcelone (1976), à laquelle adhère Israël, définit six protocoles comme outils légaux de lutte contre la pollution. Les protocoles sur la prévention des rejets de déchets en mer et sur les sources terrestres de pollution ont été respectivement amendés en 1995 et 1996. Le protocole de 1980 sur la protection des aires naturelles et la biodiversité a été revu et corrigé en 1995. Par contre, les protocoles sur les structures marines de 1994 et sur les déchets toxiques de 1996 n'ont toujours pas été appliqués.

Enfin, dans le cadre de la convention sur la diversité biologique qui a succédé au sommet de Rio de 1992, Israël a élaboré un plan d'actions stratégique pour la conservation de la biodiversité prévoyant de cartographier les habitats naturels, de les protéger et, si nécessaire, de les restaurer. Premiers bénéficiaires de plans de conservation ad hoc issus de ces politiques : les poissons de mer et les oiseaux côtiers.

Les acteurs et leurs actions pour l'environnement

Au sein du Gouvernement israélien, le ministère de la Protection environnementale est responsable de la prévention des pollutions marines et côtières. Il a notamment mis sur pied un système administratif d'allocation de permis de rejet que doit posséder chaque entreprise souhaitant émettre des rejets en mer. Ces entreprises doivent en outre analyser la qualité de leurs eaux usées et de leurs rejets et en informer le dit ministère qui en retour les conseille sur leur conduite à tenir et les moyens pour réduire la pollution. La quantité de polluants émise est ensuite analysée en parallèle. Pour sa part, l'autorité de protection de la nature et des parcs naturels est chargée du classement et de la gestion des aires protégées, Parcs naturels et réserves marines. Objectif : atteindre 40% de la côte israélienne sous statut d'aires de conservation, soit 83 km de côtes. Le tout s'inscrit dans le cadre du plan national d'actions pour la réduction de la pollution en Méditerranée. Ainsi, emblématique de ces formes d'interventions, le Parc National d'Ahziv contient des milieux lagunaires et les vestiges d'un ancien village arabe.

Quant à l'Institut national de recherche en océanographie et limnologie d'Israël, organisation semi-gouvernementale, il a pour vocation de fournir les résultats scientifiques d'analyse, de suivi qualitatif et quantitatif des pollutions et les perspectives nécessaires à une utilisation et une gestion durable des ressources naturelles en eau (douce, marine, côtière). Sa responsabilité ? Le programme de suivi des eaux côtières. Ce dernier couvre le suivi des métaux lourds, de la concentration des nutriments et particules métalliques provenant des rivières ainsi que celui des nutriments et des populations algales dans les eaux côtières... Les données de l'Institut sont intégrées au système d'échanges international de données océanographiques et d'information. Enfin, l'Institut travaille en étroite collaboration avec la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée.

Flux RSS >>



Maintenant, parmi les associations de défense de l'environnement figurent la société américaine de protection de la nature en Israël et l'Union israélienne de défense de l'environnement. La première a fortement contribué à l'établissement de la loi côtière Méditerranéenne de 2004 qui interdit de nouvelles constructions et le développement sur une zone de 300 m dans le littoral. Elle réalise des actions d'éducation et de sensibilisation du public aux problèmes environnementaux. Elle a également participé à la restauration par immersion d'une vallée caractérisée par des anciens marais. La seconde, composée d'un panel varié d'acteurs du monde socioprofessionnel a pour vocation à représenter les intérêts publics concernant notamment les ressources naturelles et la qualité de vie. Elle s'est également particulièrement investie dans la loi sur l'environnement côtier de 2004 et caractérise la forte volonté d'un grand nombre d'acteurs de préserver les milieux naturels israéliens.

Origine : Technologies Internationales 141 (1/02/2008) - ADIT - http://www.bulletins-electroniques.com/ti/141_07.htm

un partenariat ADIT • Ministère des Affaires étrangères et européennes



MINISTÈRE
DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
ET EUROPÉENNES



[[plan du site](#) | [données personnelles & politique de confidentialité](#) | [limites de responsabilité](#) | [faq](#) | [nous contacter](#)]
[[page d'accueil](#) | [découvrir](#) | [consulter](#) | [recevoir](#) | [rechercher](#) | [utiliser](#) | [s'exprimer](#)]

bulletins-electroniques.com tous droits réservés - votre contact : François Moille

4444444007 6866668018 1010101007 1010101018